

Que faire en cas de sinistre ?

TOUTE DECLARATION DEVRA ETRE ENVOYEE AU CENTRE DE GESTION DES SINISTRES A L'ADRESSE SUIVANTE :

- Par courrier : AVA - Service clientèle - 25 rue de Maubeuge - 75009 PARIS
- Par téléphone : 01 53 20 44 23
- Par fax : 01 42 85 33 69

POUR TOUTES LES AUTRES GARANTIES DU CONTRAT

Pour bénéficier au plus vite de son indemnisation, l'Assuré ou son représentant légal doit, sous peine de déchéance, déclarer par lettre recommandée, tout sinistre de nature à entraîner les garanties du contrat à partir du moment où il en a eu connaissance

- Dans les 5 jours ouvrés pour les garanties "Interruption de séjour", "Incapacité temporaire accidentelle", "forfait remontées mécaniques et/ou école de ski "bris accidentel de ski
- Dans les 15 jours ouvrés pour le remboursement des "Frais médicaux hors hospitalisation", pour la garantie "Responsabilité civile".

POUR LES PRESTATIONS D'ASSISTANCE ET LA PRISE EN CHARGE DIRECTE DES FRAIS D'HOSPITALISATION

- Contacter obligatoirement et préalablement à toute intervention, exclusivement l'Assisteur.
- Indiquer le numéro du présent contrat d'assurance et le N° d'identification de l'Assuré figurant sur la Carte d'assistance.
- Après vérification, l'Assisteur délivre un numéro de prise en charge.
- Le paiement des frais est alors effectué directement à l'hôpital par l'Assisteur.

Coordonnées de l'Assisteur: (également reportées sur la Carte d'assistance)

- CG SNOW COOL 4 089 001 SMENO.doc 10/13
- Pour les prestations d'assistance et prise en charge des frais médicaux hospitalisation exclusivement :
- AVA ASSISTANCE Téléphone : +33(0)1.49.02.42.11 et Fax : +33(0)1.55.92.40.69

